National Crime Prevention Centre
Centre national de prévention du crime

# PICTURE OF CRIME IN CANADA

The National Strategy on Community Safety and Crime Prevention is the Government of Canada's $32 million per year initiative to help Canadians deal with the difficult problems of crime and victimization. The National Strategy launched its second phase in 1998, contributing funding, expertise, knowledge, and tools to support grass-roots, community safety projects across Canada. In its work with communities, the National Strategy has placed a particular emphasis on children, youth, women, and Aboriginal people. The National Strategy reflects the Government's determination to prevent crime before it happens, and thereby reduce the social and economic burden of crime on all Canadians.[1]

## How Do We Measure Crime?

Crime in Canada is measured in two ways:

- **Level of Crime:** These are the crimes that are reported to the police. The information usually comes from the Uniform Crime Reporting Survey (UCR), collected by the Canadian Centre for Justice Statistics (CCJS).
- **Level of Victimization:** These are the crimes reported by victims in response to questions on a victimization survey. This type of survey captures the number of crimes that are not reported or known to the police. The information usually comes from sources such as the Violence Against Women Survey and the General Social Survey (GSS) by Statistics Canada.

### How Much Crime Is There in Canada?

- In 1998, police reported 2.7 million federal statute incidents to the UCR survey, of which 2.5 million were *Criminal Code* incidents.[2]
- The police reported that the crime rate decreased (4 percent) for the seventh consecutive year in 1998. Despite these recent decreases, the 1998 crime rate was 13 percent higher than 20 years ago.[3] Overall, self-reported rates of victimization either remained the same or decreased between 1988 and 1996.[4]
- The reported crime rate grew until 1992 with decreases occurring in 1983, 1984, 1988, and 1989; it has declined since 1992.[5]
- A substantial number of victimizations are not reported to the police. Notably, it is estimated that 90 percent of sexual assaults and 68 percent of non-sexual assaults are not reported.[6]

## Fear of Crime

- Although there has been little change between 1988 and 1996 in the percentage of people who reported being a victim of crime, 75 percent of Canadians reporting in 1997 thought that crime had increased.[7]
- One in four Canadians feels unsafe walking in their own neighbourhood at night. Only 10 percent of males reported feeling unsafe, whereas 42 percent of women reported feeling unsafe.[8]

Government of Canada Gouvernement du Canada

Canada

## Property Crime

Property incidents involve unlawful acts committed with the intent of gaining property, but do not involve the threat or use of violence. Theft, breaking and entering, fraud, and possession of stolen goods are examples of property crimes.

- In 1998, property crime incidents accounted for 56 percent of *Criminal Code* incidents (not counting traffic offences).[9]
- For the most part, the rate of property crime has remained quite stable since 1980. Overall, the only significant increases were in 1990 and 1991, coinciding with the economic recession. The property crime rate has dropped back to a level of about 5.2 for every 100 people in Canada.[10]
- Thefts of $5,000 and under comprised about half (53 percent) of the property incidents and over one quarter (29 percent) of total *Criminal Code* incidents in 1996.[11]
- One quarter of property incidents were break-and-enter offences. The targets of most of these incidents were residences (61 percent).[12]
- Of youth aged 12-17 charged in 1998, over half were charged with property offences. Over half of those were for theft under $5,000.[13]

## Youth Crime

"Youth" refers to young people aged 12 to 17 inclusive, as defined by the 1984 *Young Offenders Act*.

- In 1998, youths were charged with *Criminal Code* offences at a rate of 4,363 per 100,000 youths. The rate fell by 4 percent, the seventh consecutive drop.[14]
- Youth crimes are predominantly committed by males, who accounted for 82 percent of the youth court caseload in 1998.[15]
- Most crimes committed by youth are non-violent. While the number of violent offences is small compared to other offences, the proportion of violent crime has been increasing, largely due to an increase in minor assaults. There was, however, a decline in violent crime by youth in 1998.[16]
- Many young offenders do not re-offend. In 1998, 43 percent of the cases referred to the youth court involved re-offenders. Persistent offenders accounted for 12 percent of the caseload. As young offenders move toward persistent re-offending, the number of charges per case increases.[17]

**Youth Violent Crime**

Of the 110,883 youths aged 12-17 years charged with *Criminal Code* offences in 1998, 20 percent were charged with violent crimes. Just over half of those were for serious violent crimes including murder, aggravated assault, sexual assault, robbery, and weapons offences. It should be noted, however, that the most serious violent crimes—murder, manslaughter, attempted murder, aggravated sexual assault, and aggravated assault—accounted for only 499 (less than 0.5 percent) of the 100,883 youth cases that went to court.

The rate of youths charged with violent crime fell 1 percent—the third consecutive year that the rate has decreased. Overall, however, the youth violent crime rate has increased by 30 percent since 1993, due, in part, to the application of zero tolerance policies in schools.[18]

Note: In March 1999, the Minister of Justice and Attorney General of Canada introduced the new Youth Criminal Justice Act. The proposed legislation will replace the *Young Offenders Act* and is a key element of the Government's comprehensive strategy to renew Canada's youth justice system. The strategy is based on three key directions that work together to better protect the public: preventing youth crime; ensuring meaningful consequences for offences committed by youth; and improving rehabilitation and reintegration for youth returning to the community.

103-05356/

## Violent Crime

Violent criminal incidents include homicide, attempted murder, sexual assault, physical assault, abduction, and robbery. The violent crime rate declined by 2 percent in 1998, marking the sixth consecutive annual decrease. Prior to these declines, the violent crime rate increased for 15 straight years. Much of this increase was directly attributable to a large increase in the rate of common assaults (level 1), the least serious form of assault, which accounts for 6 in 10 violent crimes.[19]

## Victimization: Who, When, and Where?

Overall, 25 percent of the adult population in Canada is victimized by crime. In comparison with 10 other western industrialized countries, Canada's figure is about average.[20] Societal values and attitudes as well as lifestyle and socio-economic status are some of the factors that place some people at a higher risk of victimization than others. In both rural and urban areas, those with the highest rates of personal victimization include women, young people, people who are not married, and students.

People in households with incomes lower than $15,000 report the highest violent victimization rates. Those with the highest income have the highest personal theft and household crime victimization rates. The rate of household crime is highest for people who live in semi-detached or row houses or duplexes, compared with apartments or single dwellings.

The highest number of violent victimization incidents occur at night (6:00 p.m. to 12:00 a.m.). For personal theft, the highest number occur during the afternoon (12:00 p.m. to 6:00 p.m.). More personal victimization occurs in the summer than at any other time of year.

## Justice Spending

- Government spending on the justice system reached $10 billion in 1997. Consistent with government spending in other areas, justice expenditures in 1997 represented a current dollar increase of 35 percent and a constant dollar (inflation adjusted) increase of 13 percent over 1989.[22]
- Spending on policing services accounted for the majority of justice costs at 59 percent, corrections accounted for 20 percent, followed by court costs (9 percent), legal aid (5 percent), youth corrections (5 percent), and criminal prosecutions (3 percent).[23]

## Relationship Between Offender and Victim

- Strangers commit only 35 percent of violent crime. In 1997, 65 percent of victims of violent crime knew their assailants (36 percent were acquaintances of the accused, 29 percent were family members).
- Nineteen females were killed in 1996 by current or former boyfriends. In all, about 40 percent of all female victims in 1996 were killed by a male with whom they had an intimate relationship at one point in time, either through marriage or dating.[21]
- Other family-related homicides in 1996 included 47 victims killed by a parent (35 by father/stepfather, 12 by mother); 25 by one of their children; 7 by a sibling; and 24 by another relative. Of the 47 children killed by parents, the majority were male (61 percent), while almost three quarters (72 percent) were less than six years old.

1 In July of 1994, the federal Minister of Justice and the Solicitor General of Canada, in consultation with the provinces and territories, appointed 25 volunteers from a multitude of disciplines to the National Crime Prevention Council. The Council's basic goals were to help governments at all levels co-ordinate their efforts to prevent crime and reduce victimization, and to help communities develop practical solutions for the problems they face in these areas. This fact sheet is a revision of a document originally published by the Council in 1997.

2 CCJS, "Canadian Crime Statistics, 1998," *Juristat* 19 (9), p.1.

3 CCJS, "Canadian Crime Statistics, 1998," *Juristat* 19 (9), p.3.

4 CCJS, "Criminal Victimization: An International Perspective," *Juristat* 18 (6), p.1.

5 CCJS, "Canadian Crime Statistics, 1996," (UCR Survey) *Juristat* 17 (8), p.3.

6 CCJS, "Criminal Victimization: An International Perspective," *Juristat* 18 (6), p.6.

7 CCJS, "The Justice Factfinder, 1997," *Juristat* 19 (7), p.9.

8 CCJS, "Criminal Victimization: An International Perspective," *Juristat* 18 (6), p.9.

9 CCJS, "Crime Statistics in Canada, 1998," *Juristat* 19 (9), p.3.

10 CCJS, "Canadian Crime Statistics, 1996," *Juristat* 17 (8), p.18.

11 CCJS, "Canadian Crime Statistics, 1996," *Juristat* 17 (8), p.8.

12 CCJS, "Canadian Crime Statistics, 1996," *Juristat* 17 (8), p.8.

13 CCJS, "Alternative Measures for Youth in Canada, 1997-98," *Juristat* 19 (8), p.8.

14 CCJS, "Crime Statistics in Canada, 1998" *Juristat* 19 (9), p.13.

15 CCJS, "Crime Statistics in Canada, 1998" *Juristat* 19 (9), p.13.

16 CCJS, "Crime Statistics in Canada, 1998" *Juristat* 19 (9), p.13.

17 CCJS, "Youth Court Statistics, 1997-98," *Juristat* 19 (12), p.9.

18 CCJS, "Youth Court Statistics, 1997-98," *Juristat* 19 (2), p.3.

19 CCJS, "Canadian Crime Statistics 1996," *Juristat* 17 (8), p.5.

20 CCJS, "Criminal Victimization: An International Perspective," *Juristat* 18 (6), p.1.

21 CCJS, "Homicide in Canada, 1996," *Juristat* 17 (9), p.9.

22 CCJS, "Justice Spending in Canada," *Juristat* 19 (12), p.1.

23 CCJS, "Justice Spending in Canada," *Juristat* 19 (12), p.1.

Centre national de prévention du crime
National Crime Prevention Centre

# TABLEAU DE LA CRIMINALITÉ AU CANADA

La Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime est une initiative dans laquelle le gouvernement du Canada investit 32 millions de dollars par an pour aider la population canadienne à s'attaquer aux difficiles problèmes de la criminalité et de la victimisation. La Phase II de la Stratégie nationale, lancée en 1998, met à la disposition des collectivités de tout le Canada les fonds, le savoir-faire, les connaissances et les outils dont elles ont besoin pour mener à bien des projets de sécurité communautaire. Dans ce contexte, la Stratégie nationale accorde la priorité aux besoins des enfants, des adolescents, des femmes et les peuples autochtones. Elle traduit la volonté du gouvernement de prévenir les actes criminels et ainsi réduire le fardeau social et économique qu'ils font porter à toute la population[1].

## Comment mesure-t-on la criminalité ?

On mesure la criminalité au Canada en se basant sur deux séries de statistiques :

- **Le niveau de criminalité** : il s'agit de statistiques sur les crimes déclarés à la police. Elles sont en général obtenues dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (PDUC), administré par le Centre canadien de la statistique juridique (CCSJ).
- **Le niveau de victimisation** : il s'agit de statistiques sur les crimes déclarés par les victimes en réponse à une enquête sur la victimisation. Ce genre d'enquête permet de recenser les crimes qui n'ont pas été déclarés à la police ou dont la police n'a pas eu connaissance. Les statistiques sont en général obtenues grâce à des enquêtes comme l'Enquête sur la violence envers les femmes et l'Enquête sociale générale (ESG), menées par Statistique Canada.

**Quelle est l'étendue de la criminalité au Canada ?**

- En 1998, la police a enregistré 2,7 millions d'infractions alléguées aux lois fédérales dans le cadre du PDUC, dont 2,5 millions étaient des infractions au *Code criminel*[2].
- La police a indiqué que le taux de criminalité a baissé pour la septième année consécutive (de 4 p. 100) en 1998. Malgré ces récentes diminutions, le taux de criminalité de 1998 reste plus élevé de 13 p. 100 que 20 ans auparavant[3]. Dans l'ensemble, les taux de victimisation autodéclarés sont restés stables ou ont diminué entre 1988 et 1996[4].
- Le taux de crimes déclarés a augmenté globalement jusqu'en 1992, malgré des baisses en 1983, 1984, 1988 et 1989; il diminue depuis 1992[5].
- Un nombre considérable de cas de victimisation ne sont pas déclarés à la police. Fait notable, on estime que 90 p. 100 des agressions sexuelles et 68 p. 100 des autres agressions ne sont pas déclarées[6].

Gouvernement du Canada Government of Canada

Canada

## La peur de la criminalité

- Alors que le pourcentage de personnes ayant déclaré avoir été victimes d'un acte criminel a peu évolué entre 1988 et 1996, soixante-quinze pour cent des Canadiens croyaient en 1997 que le taux de criminalité avait augmenté[7].
- Un Canadien sur quatre ne se sentait pas en sécurité quand il marchait dans son propre quartier la nuit. Ce sentiment était partagé par 10 p. 100 seulement des hommes, contre 42 p. 100 des femmes[8].

## Les crimes contre les biens

Les crimes contre les biens sont des actes illégaux commis dans l'intention de s'approprier des biens, mais sans menace ou usage de violence. Le vol, l'introduction par effraction, la fraude et le recel en sont des exemples.

- En 1998, les crimes contre la propriété représentaient 56 p. 100 des infractions alléguées au *Code criminel* (exclusion faite des infractions au *Code de la route*)[9].

## La délinquance juvénile

La délinquance juvénile est la commission de crimes par des jeunes âgés de 12 à 17 ans, tel que défini dans la *Loi sur les jeunes contrevenants* de 1984.

- En 1998, l'incidence des accusations portées contre des jeunes contrevenants était de 4 363 pour 100 000 jeunes. Il s'agissait d'une baisse de 4 p. 100, qui faisait suite à six autres baisses consécutives[10].
- La délinquance juvénile est surtout le fait des jeunes garçons, qui représentaient 82 p. 100 des personnes traduites devant les tribunaux de la jeunesse en 1998[11].
- La plupart des crimes commis par les jeunes sont sans violence. La proportion de crimes avec violence est modeste dans l'ensemble, mais elle est en augmentation, à cause surtout de la hausse des voies de fait. On a cependant noté en 1998 une baisse des crimes avec violence commis par des jeunes[12].
- Beaucoup des jeunes contrevenants ne récidivent pas. En 1998, les récidivistes représentaient 43 p. 100 des jeunes traduits devant les tribunaux de la jeunesse. Dans 12 p. 100 des affaires, il s'agissait de récidivistes chroniques. Plus le dossier du jeune contrevenant était chargé, plus le nombre d'accusations portées contre lui augmentait[13].

**Les crimes avec violence chez les jeunes**

Des 110 883 jeunes âgés de 12 à 17 ans accusés d'une infraction au *Code criminel* en 1998, 20 p. 100 l'étaient pour un crime avec violence. Un peu plus de la moitié de ces crimes étaient des crimes avec violence graves comme le meurtre, les voies de fait graves, l'agression sexuelle, le vol qualifié et des infractions relatives aux armes. On doit cependant noter que les crimes les plus graves — meurtre, homicide involontaire, tentative de meurtre, agression sexuelle grave et voies de fait graves — représentaient moins de 0,5 p. 100 des causes portées devant les tribunaux de la jeunesse (499 causes sur 100 883).

Le taux de jeunes accusés de crimes violents a baissé de 1 p. 100 cette année-là; il s'agissait de la troisième baisse consécutive. Dans l'ensemble, cependant, le taux de délinquance juvénile a augmenté de 30 p. 100 depuis 1993, notamment à cause de la politique de tolérance zéro appliquée dans les écoles[14].

Note : En mars 1999, le ministre de la Justice et procureur général du Canada présentait la nouvelle *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*. Cette Loi, qui doit remplacer la *Loi sur les jeunes contrevenants*, constitue une pierre angulaire de la stratégie globale du Gouvernement pour renouveler le système canadien de justice pour les jeunes. Cette stratégie est fondée sur trois grands objectifs, qui se complètent pour mieux protéger la population : prévenir la criminalité chez les jeunes; veiller à ce que les crimes commis par les jeunes soient sanctionnés par des conséquences

- Dans l'ensemble, le taux de crime contre les biens est resté relativement stable depuis 1980. Les seules augmentations marquées ont été enregistrées en 1990 et en 1991, et coïncidaient avec la récession économique. Le taux de crimes contre les biens est revenu à un niveau d'environ 5,2 par 100 habitants au Canada[15].
- En 1996, les vols de 5 000 $ et moins représentent environ la moitié (53 p. 100) des crimes contre la propriété et plus du quart (29 p. 100) des infractions alléguées au Code criminel[16].
- Le quart des crimes contre les biens étaient des introductions par effraction. La plupart avaient pour cible des domiciles (61 p. 100)[17].
- La moitié environ des adolescents de 12 à 17 ans accusés en 1998 l'étaient pour des crimes contre les biens. Plus de la moitié de ces crimes étaient des vols de moins de 5 000 $[18].

## Les crimes avec violence

Les crimes avec violence incluent l'homicide, la tentative de meurtre, l'agression sexuelle, les agressions physiques, l'enlèvement et le vol qualifié. Le taux de crimes avec violence a diminué en 1998 pour la sixième année consécutive, avec une baisse de 2 p. 100. Avant ce changement de tendance, il avait augmenté pendant 15 années de suite. Une bonne partie de cette hausse était directement attribuable à une grande augmentation du taux de voies de fait simples (niveau 1), forme la moins grave des agressions, qui est en cause dans 6 crimes avec violence sur 10[19].

## La victimisation : qui, quand et où ?

Dans l'ensemble, 25 p. 100 de la population adulte est victime de la criminalité au Canada. Ce taux se situe dans la moyenne des dix autres pays industrialisés de l'Occident[20]. Parmi les facteurs de risque, citons les valeurs et attitudes face à la société, le mode de vie et la situation socio-économique. Dans les régions rurales comme dans les régions urbaines, les personnes les plus exposées sont les femmes, les jeunes, les personnes qui ne sont pas mariées et les étudiants.

Le plus grand nombre de victimes de crimes avec violence se retrouve chez les personnes dont le ménage gagne moins de 15 000 $. Le plus grand nombre de victimes de vol et de crimes contre la propriété personnelle se retrouve chez les personnes ayant le revenu le plus élevé. Les personnes vivant dans une maison jumelée, une maison en rangée ou un duplex sont plus souvent victimes de crimes contre la propriété personnelle que celles qui vivent en appartement ou dans une maison unifamiliale.

C'est surtout la nuit que l'on est victime de crime avec violence (entre 18 h et 0 h). Les vols de biens personnels, par contre, ont surtout lieu l'après-midi (12 h à 18 h). Les cas de victimisation surviennent plus souvent en été que pendant toute autre saison.

### Les dépenses dans la justice

- Les dépenses gouvernementales dans le système de justice ont atteint 10 milliards de dollars en 1997. Comme les dépenses publiques dans d'autres secteur, celles de la justice représentaient une augmentation de 35 p. 100 en dollars courants et une augmentation de 13 p. 100 en dollars constants (ajustés en fonction de l'inflation) par rapport aux chiffres de 1989[21].
- Les dépenses effectuées dans les services policiers représentaient la majorité des coûts de la justice (59 p. 100), alors que les services correctionnels en représentaient 20 p. 100, suivis par les frais judiciaires (9 p. 100), les frais d'aide juridique (5 p. 100), le coût des services correctionnels destinés aux jeunes contrevenants (5 p. 100) et les frais de poursuite au criminel (3 p. 100)[22].

## Relation entre le contrevenant et la victime

- Les inconnus ne commettent que 35 p. 100 des crimes avec violence. En 1997, les victimes connaissaient leur agresseur dans une proportion de 65 p. 100 (36 p. 100 d'entre elles étaient des connaissances de l'accusé et 29 p. 100, des membres de sa famille).
- En 1996, 19 femmes ont été tuées par leur petit ami ou leur ex-petit ami. Au total, environ 40 p. 100 de toutes les femmes assassinées en 1996 ont été tuées par un homme avec qui elles avaient entretenu une relation intime à un moment ou un autre de leur vie, soient qu'elles aient été mariées avec lui soit qu'elles l'aient fréquenté[21].
- Voici la répartition des autres homicides commis par un membre de la famille en 1996 : 47 personnes tuées par un de leurs parents (35 par le père ou beau-père, 12 par la mère); 25, par un de leurs enfants; 7, par un frère ou une sœur; et 24, par un autre membre de la famille. Des 47 enfants tués par un de leurs parents, la majorité étaient des garçons (61 p. 100) et près des trois quarts (72 p. 100) avaient moins de six ans.

1 En juillet 1994, le ministre de la Justice et le Solliciteur général du Canada, après consultation des provinces et territoires, nommaient 25 bénévoles issus de multiples disciplines, au Conseil national de la prévention du crime. Le Conseil avait pour objectifs fondamentaux d'aider tous les paliers de gouvernements à coordonner leurs efforts pour prévenir le crime et réduire la victimisation, et pour aider les collectivités à élaborer des solutions pratiques pour régler les problèmes particuliers auxquels elles font face. La présente fiche d'information est une version révisée d'un document publié pour la première fois en 1997.

2 CCSJ, « Statistiques de la criminalité au Canada 1998», *Juristat* 19 (9), p.1.

3 CCSJ, « Statistiques de la criminalité au Canada 1998», *Juristat* 19 (9), p.3.

4 CCSJ, « Les victimes de la criminalité : Une perspective internationale », *Juristat* 18 (6), p.1.

5 CCSJ, « Statistiques de la criminalité au Canada 1996 », PDUC, *Juristat* 17 (8), p.3.

6 CCSJ, « Les victimes de la criminalité : Une perspective internationale », *Juristat* 18 (6), p.6.

7 CCSJ, « Le recueil de données sur la justice de 1997 », *Juristat* 19 (7), p.9.

8 CCSJ, « Les victimes de la criminalité : Une perspective internationale », *Juristat* 18 (6), p.9.

9 CCSJ, « Statistiques de la criminalité au Canada 1998 », *Juristat* 19 (9), p.3.

10 CCSJ, « Statistiques de la criminalité au Canada 1998 », *Juristat* 19 (9), p.13.

11 CCSJ, « Statistiques de la criminalité au Canada 1998 », *Juristat* 19 (9), p.13.

12 CCSJ, « Statistiques de la criminalité au Canada 1998 », *Juristat* 19 (9), p.13.

13 CCSJ, « Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse 1997-98 », *Juristat* 19 (12), p.9.

14 CCSJ, « Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse 1997-98 », *Juristat* 19 (2), p.3.

15 CCSJ, « Statistiques de la criminalité au Canada 1996 », *Juristat* 17 (8), p.18.

16 CCSJ, « Statistiques de la criminalité au Canada 1996 », *Juristat* 17 (8), p.8.

17 CCSJ, « Statistiques de la criminalité au Canada 1996 », *Juristat* 17 (8), p.8.

18 CCSJ, « Mesures de rechange pour les jeunes au Canada 1997-98 », *Juristat* 19 (8), p.8.

19 CCSJ, « Statistiques de la criminalité au Canada 1996 », *Juristat* 17 (8), p.5.

20 CCSJ, « Les victimes de la criminalité : Une perspective internationale », *Juristat* 18 (6), p.1.

21 CCSJ, « Dépenses de la justice au Canada », *Juristat* 19 (12), p.1.

22 CCSJ, « Dépenses de la justice au Canada », *Juristat* 19 (12), p.1.

23 CCSJ, « L'homicide au Canada, 1996 », *Juristat* 17 (9), p.9.